

COMMUNE DE DREUIL LES AMIENS
Tél : 03.22.54.83.53 - Fax : 03.22.54.11.98
Site Internet : www.ville-dreuil-les-amiens.fr

Dreuil-Lès-Amiens, le 25 mars 2021

PROCES VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL DU 23 MARS 2021

Membres du Conseil Municipal présents :

M. Philippe PETIT	Mme Céline COLLET	M. Frédéric DOMON
Mme Sophie PIOLE	M. Bernard MICHALAK	M. Louis GUERRA
Mme Marie-Christine MISSIAEN	M. Michel MARCHAND	M. Bruno DESANDERE
M. Cédric CAGNARD	Mme Marie-Laure DELATTRE	M. Gérard MOERMAN
M. Jean-Marie THIBAUT	Mme Yvette CARTON	
Mme Anne CALVARIN-POTTIER	M. Bernard ROBIDA	

Sont excusés :

M. Michel THIEFAINE	Mme Nicole DUMONT
---------------------	-------------------

Secrétariat :

M. Gauthier MANGOT	Mme Emilie CHAPOUX
--------------------	--------------------

Le Conseil Municipal s'est réuni à huis clos le mardi 23 mars 2021 dans la salle des fêtes. Le quorum étant atteint, Mme le Maire ouvre la séance de travail à 18^h30 et rappelle l'ordre du jour.

La convocation a été faite et envoyée par mail le 18 mars 2021 aux membres du conseil et au Courrier picard. Elle a fait l'objet d'une insertion dans les éditions des 19 et 22 mars.

ORDRE DU JOUR DE LA REUNION

1. DÉLÉGATION DE VOTE :

M. Michel THIEFAINE donne pouvoir à M. Bernard ROBIDA
Mme Nicole DUMONT donne pouvoir à Mme Yvette CARTON

Mme le Maire demande l'autorisation aux membres du conseil de retirer une délibération et d'en ajouter une autre à l'ordre du jour. La demande est acceptée.

2. DÉSIGNATION D'UN(E) SECRÉTAIRE DE SÉANCE

Mme Anne POTTIER-CALVARIN est désignée.

3. APPROBATION DU COMPTE RENDU DE REUNION DU 26 JANVIER 2021

Au point 4.1 concernant le passage aux leds, M. CAGNARD fait remarquer que la liste des rues n'est pas complète. M. PETIT explique qu'il s'agit de toutes les rues de la commune, sauf les voies communautaires (rue Victor Hugo, rue de Saveuse, la partie d'Amiens Métropole pour l'avenue Louis Pasteur)

Adopté à l'unanimité

4. DELIBERATIONS

4.1 Création d'un emploi permanent suite à un avancement de grade

Pour tenir compte de l'évolution des postes de travail et des missions assurées, Mme le Maire propose au Conseil Municipal la création d'un emploi d'adjoint technique principal de 1^{ère} classe, à compter du 1^{er} mai, pour assurer les missions du responsable des services techniques.

Adopté à l'unanimité

4.2 Instauration du RIFSEEP

Un dossier a été présenté au Centre de Gestion (CDG80), qui a donné un avis favorable par le CDG et un avis défavorable par les représentants du personnel. Pour qu'il soit validé il devait être à nouveau présenté en mars pour une mise en place du nouveau système au 1^{er} juillet 2021.

M. GUERRA demande si la prime est équivalente avec ce nouveau système ? Mme le Maire lui répond que le mode de calcul est différent, puisqu'il sera composé de IFSE (indemnité liée au poste et à l'expérience professionnelle) et de la CIA (liée à la manière de servir et à l'engagement professionnel de chaque agent), mais néanmoins il correspondra à minima au 13^{ème} mois perçu actuellement. Chaque année le personnel sera évalué.

Adopté à l'unanimité.

4.3 Autorisation de recourir à un contractuel dans le cadre d'un accroissement temporaire d'activité

Mme le Maire explique que Mme Lucie MARTIN, qui était en contrat PEC jusqu'au 31 janvier 2020, a été recrutée en tant qu'agent contractuel dans le grade d'adjoint administratif pour faire face à un besoin lié à un accroissement temporaire d'activité jusqu'au 31 mars. Le recrutement d'un nouveau PEC s'avère difficile, c'est pour cette raison que Mme le Maire souhaite prolonger le contrat de Mme Lucie MARTIN jusqu'au 31 mai.

Cet agent assurera des fonctions d'agent d'accueil pour l'agence postale et entretien des locaux à temps non complet pour une durée hebdomadaire de service de 23 heures.

Vote : Contre : M. THIEFAINE

Adopté à la majorité.

4.4 Ouverture de crédits d'investissements 2021 avant le vote du budget

Mme le Maire explique qu'il s'agit d'autoriser une ouverture de crédits sur les investissements puisque le budget n'a pas encore été voté. Il s'agit de payer 4 000 € pour la société Leggeri, pour des travaux d'électricité effectués aux ateliers municipaux, 21 000 € pour la société DBS, pour l'ensemble de l'informatique mis en place courant décembre et 1 000 € de frais de notaire pour la rétrocession du Mont Pré.

M. ROBIDA demande pour quelle raison ces factures n'ont-elles pas été payées en 2020 ? M. PETIT lui répond que les factures en question ont été reçues en mairie en début d'année, janvier-février 2021.

Mme MISSIAEN demande si ces investissements ont bien été budgétisés ? Mme le Maire affirme que oui.

Adopté à l'unanimité

4.5 Convention de mise à disposition pour la directrice du centre aéré

Il convient de passer une convention de mise à disposition avec le SIRDAS pour la directrice du centre de loisirs de la commune en juillet. La commune se charge de rembourser au SIRDAS, le salaire habituel et les charges patronales pendant la période de mise à disposition, plus un complément de rémunération fixé à 1 364,29 €.

Adopté à l'unanimité

4.6 Tarifs et rémunération des animateurs du centre aéré

Les tarifs pour le centre aéré du mois de juillet restent inchangés :

- Pour les habitants de Dreuil-RPC et Amiens Métropole :
Quotient familial < 800 € Participation par semaine 18 €
Quotient familial > 800 € Participation par semaine 32 €
- Pour les habitants hors Amiens Métropole :
Quotient familial < 800 € Participation par semaine 28 €
Quotient familial > 800 € Participation par semaine 42 €
- Participation pour la grande sortie :
20 € pour les habitants de Dreuil-RPC et Amiens Métropole
25 € pour les habitants hors Amiens Métropole

Mme COLLET informe que dans un souci d'économie de papier, le formulaire d'inscription a fait l'objet d'un envoi ciblé. La distribution a été faite auprès de Mme JEAN Stéphanie (directrice du centre aéré) et déposée en mairie de Saveuse et d'Argoeuves.

Adopté à l'unanimité

La rémunération des animateurs du centre aéré reste elle aussi inchangée :

FONCTION	3 semaines du 12 au 30 juillet 2021
Directrice	1 005 € nets
Animateur BAFA	840 € nets
Animateur stagiaire	560 € nets

Adopté à l'unanimité

4.7 Règlement intérieur du Conseil Municipal

Un groupe de travail a été créé afin d'élaborer le règlement intérieur du conseil municipal devenu obligatoire pour les communes de plus de 1 500 habitants.

Adopté à l'unanimité

5. DROITS DE PREEMPTION

Un immeuble sis au 8 le Jonc Fleuri,
Un immeuble sis au 1 avenue Jules Ferry
Un immeuble sis 39 avenue Pierre et Marie Curie

Le conseil municipal n'exerce pas son droit de préemption

6. RAPPORTS DES PRESIDENTS DE COMMISSIONS

Mme le Maire :

- A la suite de la conférence des Maires, la métropole a décidé d'arrêter la prise en charge des péages du tronçon Dury-Argoeuves, en difficulté financière à la suite des baisses de dotations et de la crise sanitaire.
- Le panneau lumineux ne fonctionne plus, l'entreprise Sono + doit intervenir afin de trouver une solution durable pour maintenir la connexion du panneau. Une autre solution est envisagée pour permettre une diffusion des informations en temps réel avec la mise en place de Panneau Pocket. Toute personne qui téléchargera cette application sur son téléphone, sa tablette ou son

ordinateur, recevra les messages émis par l'équipe municipale. Les membres du conseil municipal sont d'accord pour essayer cette application.

M. PETIT :

- La durée des travaux pour le passage aux leds est estimée à 1mois, travaux prévus vers mai-juin.
- La rétrocession du lotissement La Pointe est en cours mais s'avère difficile du fait de l'indivision. A l'origine du lotissement, les 34 propriétaires avaient chacun une quote-part voirie – espaces notifiés dans leur acte de propriété. Lors des ventes et des achats, certains notaires n'ont pas inclus cette quote-part dans les actes et certains achats ont fait l'objet de crédit avec hypothèque, ce qui signifie que les notaires doivent contacter les banquiers pour faire une levée d'hypothèque, sur la quote-part, sans avoir de retour financier (euro symbolique). La contrainte des successions vient aussi s'ajouter. A ce jour, ce lotissement fait toujours partie du domaine privé.
- En date du 17 mars la DREAL devait donner un avis sur l'unité de méthanisation à Mme la Préfète. Du 19 avril au 19 mai, une consultation publique, avec un cahier de doléances, sera mise en place en mairie et chaque administré aura la possibilité d'y inscrire ce qu'il souhaite. A la fin de la consultation, le dossier sera retourné à la DREAL. M. PETIT trouve anormal que la DREAL ait donné un avis sans venir sur place constater l'impact environnemental.

Mme COLLET :

- Pour la rentrée de septembre, les 7 classes sont maintenues avec un effectif prévu entre 155 et 160 enfants.
- La participation des communes au SIRDAS a été votée au budget lors de la dernière commission SIRDAS.
- Info jeunesse :
 - Le 4L trophy est reporté à l'année prochaine. Les jeunes restent mobilisés pour aider dans la commune.
 - Les inscriptions pour le centre de loisirs sont ouvertes mais arrivent timidement pour le moment. La période actuelle ne permet pas aux parents de se projeter... Une réunion de la commission est prévue courant mai pour la présentation du projet pédagogique par la directrice Stéphanie JEAN.

7. QUESTIONS DIVERSES

Aucune question diverse et l'ordre du jour étant terminé, Mme le Maire clôt la séance à 22h20.